

Paris, le 6 octobre 2006.

- **Remboursement anticipé des obligations à bons de souscription d'action remboursables (OBSAR) à 100 % du pair des obligations des porteurs dits non qualifiés.**
- **Radiation des obligations**

LISI S.A (ISIN : FR0000050353 - FII) informe du remboursement anticipé de l'intégralité de ses obligations (ISIN : FR 0010075648) date de jouissance 5 mai 2004, émise le 5 mai 2004, échéances mai 2009 / mai 2010 (Note d'Opération visée par l'AMF n° 04-0317 du 26 avril 2004).

1- Conformément au contrat d'émission des obligations à bon de souscription d'actions remboursables 2004/2010, publié au B.A.L.O le 28 Avril 2004, LISI procédera au remboursement anticipé de la totalité des obligations des porteurs dits non qualifiés restant en circulation, à la prochaine Date de Paiement d'Intérêts, à savoir le lundi 6 novembre 2006.

Comme indiqué dans le communiqué publié par LISI le 17 Juillet 2006, ce remboursement fait suite au rachat par anticipation en date du 7 août 2006 de 1 056 112 obligations détenues par des porteurs qualifiés au prix de 95,38 % du pair, soit 44,8682 € par titre, majoré du montant d'intérêts de la période d'intérêts correspondante, à savoir 0,30865 € par titre.

Conformément au contrat d'émission, ce remboursement anticipé sera effectué au pair, à savoir 47,00 € par titre, majoré du montant d'intérêts correspondant, à savoir 0,33681 € par titre. Le remboursement s'effectuera sur la base des soldes des affiliés du 3 novembre 2006 à l'issue de la journée comptable.

Ce remboursement anticipé des obligations restant en circulation ne concerne pas les BSAR Code Isin FR0010075663 associés aux OBSAR.

2- Radiation des obligations

Les obligations LISI 2004/2010 seront radiées d'Eurolist le 3 novembre 2006 à l'issue de la séance de bourse.

Les BSAR démembrés depuis l'origine des OBSAR resteront en circulation. L'opération n'a donc aucun impact sur la dilution potentielle issue de l'émission de l'OBSAR, qui reste rigoureusement inchangée.